

Compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2023 à 20 h 30

Présents : Jean-Louis Bernard, Jean-Luc Hilarion, Olivier Vignon, Aurélie Boutevilain, Miguel Rebelo, Cynthia Boussard, Magali Bodéï, Nadia Dermont, Philippe Laborde, Grégory Épaul, Philippe Dupont, Hélène Clauss (arrivée à 21 h 41)

Excusés : Rémi Bettés, Nancel Dukers (Pouvoir à Ph. Laborde), Hélène Clauss (pouvoir à J-L Bernard)

Secrétaire de séance : Aurélie Boutevilain (désignée à l'unanimité)

Le compte – rendu précédent est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- 1 – École :
 - Bilan de l'année
 - Tarif cantine rentrée de septembre
 - Tarif garderie rentrée de septembre
- 2 – Tiers-lieu
 - Avenants au marché de réhabilitation de l'ancienne mairie
 - Choix de l'entreprise pour la réalisation du parking
 - Choix de l'entreprise pour la liaison du réseau d'eaux pluviales sur la RD 669
- 3 – Aide communale au ravalement
- 4 – Achat / vente de terrain lieu-dit le Rey
- 5 – Octroi de subvention
- 6 – Décisions modificatives budgétaires
- 7 – Informations au Conseil des décisions prises dans le cadre des délégations accordées
- 8 – Informations diverses

1 ÉCOLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion en Visio conférence a eu lieu l'après-midi avec l'ALEC et Gironde Ressources pour avoir une meilleure compréhension de l'étude thermique réalisée par le SDEEG.

Il ressort de l'entretien qu'il n'est pas évident de s'engager dans la géothermie car il y a beaucoup de contraintes. On ne peut pas aller au-delà d'une profondeur de 100 mètres. Il faut qu'il y ait une température dans les tuyaux autour de 50 degrés. Les radiateurs en place ne sont pas adaptés aux basses températures et il y a des distances à respecter pour l'implantation des sondes (5 mètres d'un arbre, 5 mètres de la limite de propriété, 2 mètres d'un bâtiment, 10 mètres entre chaque sonde).

Le chauffage au bois serait à privilégier.

Néanmoins, l'ALEC propose de faire une étude d'opportunité afin de déterminer quel scénario est le mieux adapté pour l'école. Cette étude est gratuite car entièrement financée par l'ADEME. Le calendrier va être plus long que prévu. Le début des travaux qui avait été envisagé pour l'été 2024, serait reporté d'une année, ce qui laisserait le temps de bien finaliser tout le dossier, choisir un maître d'œuvre et monter les dossiers de demande de subventions auprès de l'État et du département. Il précise qu'en outre ces deux administrations ont réduit les subventions octroyées.

La vente du terrain pour l'installation d'une crèche pourrait servir au financement de ce projet mais là encore, rien n'est confirmé pour le moment.

Les dentistes ont indiqué ne plus vouloir s'installer à Plassac. Monsieur le Maire a décidé néanmoins de maintenir le relevé topographique et l'étude sur la nature des sols pour les terrains concernés afin d'être prêts si un autre projet devait se présenter.

Monsieur le maire laisse la parole à M. Vignon, adjoint au Maire en charge des affaires scolaires.

- **Ce dernier fait le bilan de l'année scolaire écoulée. Plusieurs points à souligner :**
 - Enfin une année scolaire sans COVID et sans protocole sanitaire contraignant à appliquer
 - Le conseil d'école a eu lieu le 13 juin dernier

- Il y a eu 88 élèves cette année, il est prévu 83 élèves en septembre. Une attention toute particulière sera apportée pour la rentrée 2024 car beaucoup de CM2 partiront au collège.
- Il y a eu de nombreuses sorties scolaires organisées.
- Il est à noter une bonne ambiance générale à l'école, entre de l'équipe enseignante, les agents et les familles
- Il y a eu un beau partage avec la maison de retraite lors du carnaval
- Il y a eu un spectacle de Noël et la venue du père Noël
- Lors du festival Plassac en scène, toute l'école est venue le vendredi après-midi afin de voir une représentation. La Commune a acheté des glaces pour les enfants à cette occasion.
- La kermesse aura lieu le 30 juin avec, à 17 h 30 la fête de l'école et à 19 h 30 le spectacle des enfants.
- Dalila Seddak, coordinatrice et ATSEM, fait un très bon travail au sein de l'école et en liaison avec la mairie. Elle est très appréciée ainsi que Damien Viremouneix, l'agent technique, qui intervient régulièrement à l'école.
- Pour le moment il n'y a pas de projet particulier pour l'année prochaine. Il faudra relancer le projet de conseil municipal des enfants.
- Au niveau des travaux, des cloisons ont été posées afin de délimiter le bureau de la Directrice qui permet un espace de confidentialité lors de ses rendez-vous avec les familles ou les enfants.
- La coupure d'eau, en décembre, a bien été anticipée avec beaucoup de réactivité de la part des agents et pour la distribution d'eau.
- Emmanuel Wade, instituteur des CM1 et CM2, a participé avec sa classe aux cérémonies de la Commune. La prochaine rentrée scolaire est la dernière pour lui car il partira à la retraite ensuite. Il faut espérer qu'une classe ne soit pas fermée, faute de remplaçant.
- Toutes les plantations ont bien pris et chacun se sent concerné par ce lieu
- La Directrice va fêter ses 20 ans de présence à l'école de Plassac, une petite cérémonie sera organisée...

Monsieur Laborde demande un point sur les repas Bio. Monsieur Vignon lui répond qu'il n'a pas de chiffre à ce jour mais que notre fournisseur *Aquitaine de restauration* ajuste les menus en fonction des lois (Egalim...). Il précise que les menus sont élaborés par une diététicienne.

Cependant, il est nécessaire de maîtriser les budgets et donc il informe le conseil que la Commune se voit dans l'obligation d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie. Il ne s'agit pas d'équilibrer les recettes aux dépenses car les services périscolaires sont avant tout des services, mais de prendre en compte tous les paramètres au niveau des coûts, notamment le prix des denrées, les charges du personnel, le coût des fluides.

○ **Concernant le tarif de la cantine au 1^{er} septembre 2023 :**

Monsieur Olivier VIGNON rappelle au Conseil municipal que le prestataire, l'Aquitaine de restauration, a finalement augmenté ses tarifs de 22%, après avoir initialement proposé une hausse des repas de 40 %. Dès septembre 2022, le conseil municipal avait voté une augmentation du tarif de la cantine de 10 % passant de 2.5 € à 2.75 €.

Il apparaît cependant nécessaire de répercuter une partie de cette hausse ainsi que celle du coût de l'énergie et des salaires des agents. Au vu des chiffres présentés, il propose une nouvelle hausse du prix des repas des enfants de 0.25 € ce qui portera le repas à 3.00 €.

Il propose donc au conseil municipal d'accepter d'augmenter le tarif de la cantine à compter de la rentrée de septembre 2023, qui s'élèverait à **3.00 €/repas**.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'appliquer le tarif de 3 €/repas pour les enfants à la cantine à compter de septembre 2023.

○ **Concernant le tarif de la garderie périscolaire au 1^{er} septembre 2023 :**

Monsieur Olivier VIGNON rappelle au Conseil municipal que les tarifs de la garderie n'ont pas évolué depuis avril 2019, soit depuis 4 ans.

Après avoir envisagé un nouveau mode de calcul avec la commission École, une hausse du tarif horaire semble la plus simple à appréhender. Le rapport est de 1 à 3 entre le seul coût des salaires consacrés à la garderie et la facturation du service sur un mois « plein ». Ce rapport ne prenant pas en compte le coût du chauffage plus tôt le matin et plus tard le soir.

Il ne s'agit pas d'équilibrer les coûts de la garderie mais de maintenir la participation des parents à ce service à un niveau acceptable pour tous. Évitant ainsi que la collectivité, seule, finance ce service.

Il propose donc d'augmenter le tarif horaire de 0.20 €.
Le quart d'heure de gratuité entre 16 h 45 et 17 heures serait maintenu.

Il propose au conseil d'accepter d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2023 :

- **Pour une famille avec un enfant : 1.20 €/heure**
- **Pour une famille avec deux enfants : 0.95 €/heure**
- **Pour une famille avec trois enfants : 0.75 €/heure**

Après en avoir délibéré, le Conseil minimal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs de garderie comme suit, à compter de septembre 2023 :

- **Pour une famille avec un enfant : 1.20 €/heure**
- **Pour une famille avec deux enfants : 0.95 €/heure**
- **Pour une famille avec trois enfants : 0.75 €/heure**

2 TIERS LIEU

Monsieur le Maire fait un petit résumé de l'évolution de ce dossier.

La convention avec l'association les espaces de Saquary va être signée jeudi 29 juin lors de l'assemblée générale qui aura lieu dans la salle du conseil.

La vitrification est en cours. Elle a été faite dans les combles et à l'étage inférieur. Elle sera normalement terminée d'ici la fin de semaine. Il reste encore à terminer l'électricité.

Monsieur Épaud informe le conseil que l'association des Espaces Saquary est lauréate du prix Crédit agricole pour la biodiversité.

○ Avenants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a accepté des avenants concernant le chantier de l'ancienne mairie. Afin de ne pas bloquer le règlement des situations, et en application de ses délégations que le conseil lui a consenti par délibération du 8 juillet 2020 – 4ème alinéa, il les a acceptés et les a signés. Il s'agit :

- **Lot 4 « menuiseries extérieures » : avenant 1 de – 12 063.93 € HT** concernant la suppression de la remise en état (ou refabrication) de tous les volets à l'exception des volets MB01 et MB02.
- **Lot 11 « Peinture » : avenant 1 de +11 458.13 € HT** concernant l'ajustement du devis de peinture des fenêtres, ajout de la peinture des volets du RDC bas, ajout de la peinture sur plâtrerie neuve, ajout de la peinture sur plâtrerie ancienne (SDB RDC haut).
- **Mission SPS de l'entreprise QUALICONSULT** : en raison de la prolongation du chantier de 6 mois, l'entreprise a fait parvenir un **avenant n°86332100160-0** pour un montant de **1 350.00 € HT**

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de valider la décision de monsieur le Maire d'accepter les avenants tels que présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du tiers lieu aura lieu le 23 septembre à 11h.

○ Choix de l'entreprise pour les travaux du parking

Monsieur le Maire informe que des travaux d'aménagement du parking de l'ancienne mairie doivent être réalisés afin de clôturer le chantier de l'éco-tiers lieu.

Trois devis ont été demandés à des entreprises sur la base d'un détail quantitatif estimatif commun. Les propositions sont parvenues en mairie et elles sont les suivantes :

- Entreprise BOUCHER TP pour 25 219.20 € HT

- Entreprise COLAS pour 30 678.28 € HT
- Entreprise CASTILLON pour 34 123.20 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise **BOUCHER TP** pour un montant de **25 219.20 € HT**, dépense qui sera imputée sur le budget développement économique.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de choisir l'entreprise BOUCHER TP pour les travaux au niveau du parking de l'ancienne mairie dont le devis s'élève à 25 219.20 € HT. Cette dépense sera imputée au budget annexe du développement économique. Le conseil municipal mandate monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

○ **Choix de l'entreprise pour les travaux de liaison au réseau d'eaux pluviales**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de raccordement entre le parking de l'ancienne mairie et la RD669 doivent être réalisés. Il s'agit de travaux de raccordement de voirie et d'eaux pluviales.

Trois devis ont été demandés à des entreprises sur la base d'un détail quantitatif estimatif commun. Les propositions sont parvenues en mairie et sont les suivantes :

- Entreprise BOUCHER TP pour 24 769.80 € HT
- Entreprise COLAS pour 28 961.21 € HT
- Entreprise CASTILLON pour 24 870.00 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise **BOUCHER TP** pour un montant de **24 769.80 € HT**, dépense qui sera imputée sur le budget principal à l'opération 19 « voirie »

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de choisir l'entreprise BOUCHER TP pour ces travaux dont le devis s'élève à 24 769.80 € HT. Cette dépense sera imputée au budget principal de la Commune. Le conseil municipal mandate monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

| |
|---------------------------------------|
| 3 AIDE COMMUNALE AU RAVALEMENT |
|---------------------------------------|

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'aide communale au ravalement a été déposée par Monsieur et Madame Jean GRECH, domiciliés 6 rue Boyer à PLASSAC.

Ces derniers ont joint deux devis d'entreprises différentes.

Ils ont retenu l'entreprise SIMON, installée à Plassac, pour des travaux s'élevant à 3 691.85 € TTC.
Le montant retenu des travaux pour le calcul de l'aide communale au ravalement est de 3 128.65 €, ce qui correspond à une aide communale au ravalement de 469.29 €.

Une fois les travaux achevés, le conseil municipal validera le versement de cette aide communale au ravalement au vu de la facture acquittée des travaux.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'octroyer aux époux GRECH, sis 6 rue Boyer à Plassac, une aide communale au ravalement d'un montant de 469.29 € et mandate monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

| |
|--|
| 4 ACHAT ET VENTE D'UN TERRAIN LIEU DIT LE REY |
|--|

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réserve foncière est inscrite dans les documents d'urbanisme de la commune (POS puis PLU) depuis de nombreuses années en vue d'élargir l'allée et le chemin de la mairie sur la propriété des époux Berlot.

La mission confiée au cabinet géomètre ECTAUR, expert à Blaye, consistait d'abord à effectuer des relevés topographiques puis à réaliser la division parcellaire de manière à permettre l'acquisition par la Commune de l'emprise foncière nécessaire.

Le prix d'achat du terrain a été estimé au vu de la mission des Domaines réalisée pour les acquisitions Placette Chardonnet et correspond au coût d'achat et de pose de la clôture qui sera érigée par les époux Berlot au droit de leur nouvelle limite de propriété.

La haie de pyracantha devenant propriété communale, son entretien sera à la charge de la collectivité. Les époux Berlot acceptent qu'il soit précisé dans l'acte qu'ils autorisent l'accès pour son entretien, sur simple demande.

Dans les échanges, Monsieur et Madame Berlot ont exprimé le souhait de régulariser les limites séparatives à l'ouest avec Commune sur le chemin des Amoureux mais aussi avec leurs voisins.

Le géomètre va donc créer 4 nouvelles parcelles cadastrales, consécutives à la division de la parcelle B908, à savoir :

- Un numéro de parcelle pour la propriété conservée par Monsieur et Madame Berlot,
- Un numéro de parcelle pour l'emprise cédée à la commune dans le cadre de l'élargissement de l'accès,
- Un numéro de parcelle pour l'emprise cédée à la commune au droit de la propriété de Monsieur et Madame Clauss afin qu'elle leur soit revendue,
- Un numéro de parcelle pour l'emprise cédée à la commune au droit de la propriété de Madame Coicou afin qu'elle lui soit revendue.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à acheter ce terrain au prix de 8 000 € puis de céder les autres parcelles pour un prix équivalent à leur surface.

Il demande également au Conseil municipal de l'autoriser à passer les actes en la forme administrative, avec l'aide du SDEEG, pour l'acquisition dans un premier temps et les cessions dans un second temps.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité (madame Clauss est absente et sa procuration n'est pas utilisée pour ce vote),
d'accepter l'acquisition et les cessions selon les termes décrits ci-dessus.**

5 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne la parole à madame Cynthia Boussard, adjointe au Maire en charge des associations de Plassac.

Elle rappelle que l'association « les Ateliers du Mascaret » a organisé à Plassac dans la salle polyvalente et la cour de la Mairie, du vendredi 23 juin 2023 au dimanche 25 juin 2023, une manifestation intitulée « Plassac en scène ». Les représentations étaient gratuites, les repas étaient proposés à un prix très abordable et il y a eu une très bonne organisation par l'association. Elle déplore cependant que cette manifestation ait mobilisé peu de plassacais.

Elle propose au conseil municipal de participer financièrement à l'organisation de cette manifestation par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500.00 € pour 2023.

La commune a mis gratuitement à disposition la salle polyvalente toute la semaine qui a précédé l'évènement et les agents municipaux, aidés par les bénévoles, ont mis en place et démonté la scène.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'octroyer à l'association « les Ateliers du Mascaret » une subvention exceptionnelle de 1 500.00 € et mandate monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Le budget de Plassac en scène s'est élevé à 8 900 € et l'association a été cofinancée par la CCB (2000 €) et le Département (2500 €).

Comme monsieur Vignon l'avait souligné auparavant, les élèves de l'école de Plassac sont allés voir une représentation le vendredi après-midi.

6 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter les décisions modificatives, sur le budget principal de la commune, suivantes :

- **Incorporation d'un bien sans maître :**

ID 2111/041 : + 1000 €
IR 1328/041 : + 1000 €

- **Travaux supplémentaires réseau eaux pluviales :**

ID 21538 op 19 : + 5000 €
ID 2158 op 14 : - 5000 €

- **Travaux liés au FDAEC jeunesse 2023 :**

ID 2151 op 19 : + 15 510.00 €
ID 21578 op 19 : + 13960 €
ID 2188 op 16 : + 21 340 €
ID 10226 : - 400 €
ID 2128 op 18 : - 10000 €
ID 21311 op 12 : - 32 410 €
ID 21312 op 13 : - 8000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte les trois décisions modificatives budgétaires proposées par monsieur le Maire.

| |
|--|
| 7 INFORMATIONS AU CONSEIL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL |
|--|

- Il n'y a pas, pour ce conseil, de déclarations d'intention d'aliéner
- Monsieur le maire informe le conseil qu'une convention d'occupation du domaine public a été signée par Madame Boussard pour l'installation cet été d'une structure gonflable lors des dates du grand marché du fleuve au port et aussi au Peyrat à côté de Bel Ami. Le loyer a été fixé à 50 € pour la saison avec une clause de revoyure.
- Il informe le conseil que du matériel non utilisé va être bientôt vendu : autolaveuse, désherbeur mécanique et débroussailleuse.

| |
|--------------------------------|
| 8 INFORMATIONS DIVERSES |
|--------------------------------|

- L'entreprise GREMAIR est intervenue sur la voirie de la commune pour réaliser du point à temps (8 journées)
- Au sujet du PLU-I : une réunion a eu lieu le jeudi 22 juin et il s'avère que des terrains actuellement constructibles pourraient potentiellement devenir inconstructibles dans ce nouveau document. Il n'y aura pas autant d'ouvertures à la construction qu'envisagé.
- Aujourd'hui, a eu lieu une panne d'internet et de téléphone dans tout le blayais.
- L'armoire pour la fibre est en cours de branchement et sera terminée d'ici la fin de la semaine. Free et Bouygues sont déjà installés. Les logements desservis par le réseau enterré devraient pouvoir bénéficier de la fibre avant 2025. Un pré-abonnement semble possible.
- Le syndicat des établissements scolaires prépare sa dissolution.
- Invitation à ColoriHalles le 2 juillet à Blaye à 12 heures (vin d'honneur)
- Signature ce jour à 14 h 30 de la convention « Opération de Revitalisation Territoriales - Petites villes de demain »
- Les inscriptions pour le repas « moules-frites » organisé par le VCAP et qui aura lieu le 8 juillet, doivent se faire avant le 30 juin
- Monsieur le Maire fait état des chiffres en dépenses et en recettes de la section fonctionnement du budget principal de la commune à mi année.

22 h 35 – FIN DU CONSEIL